



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 24 Votants : 24	Séance du 27 mai 2024
Date de la convocation : 21 mai 2024	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD (à partir de la délibération Delib20240511), Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET (à partir de la délibération Delib20240502), M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA (pour les délibérations Delib20240501 à Delib20240510)
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN (pour la délibération Delib20240501).

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne, en début de séance, quelques informations aux membres du conseil municipal :

- Monsieur Daniel KARAKATSANIS, ancien agent communal, est malheureusement décédé le 25 mai dernier.
- une enquête publique se déroulera du 30 mai au 28 juin 2024 dans le cadre de la procédure d'extension du cimetière paysager.
- la saison culturelle et festive va bientôt battre son plein avec Radio 2000 le 29 mai, puis les beaux Jours tous les vendredis soirs et enfin, la Fête en famille le 30 juin prochain.
- Madame OBLIN-POMMIER et Monsieur MZARI-ROSSI ont rencontré les représentants de la structure chargée d'organiser les festivités du Millénaire de la ville de Caen. L'année qui vient sera jalonnée de grosses manifestations avec la possibilité pour nous, en tant que Commune, mais aussi pour les associations et les écoles, d'y participer.

Delib20240501

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril 2024, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 13 mars 2024

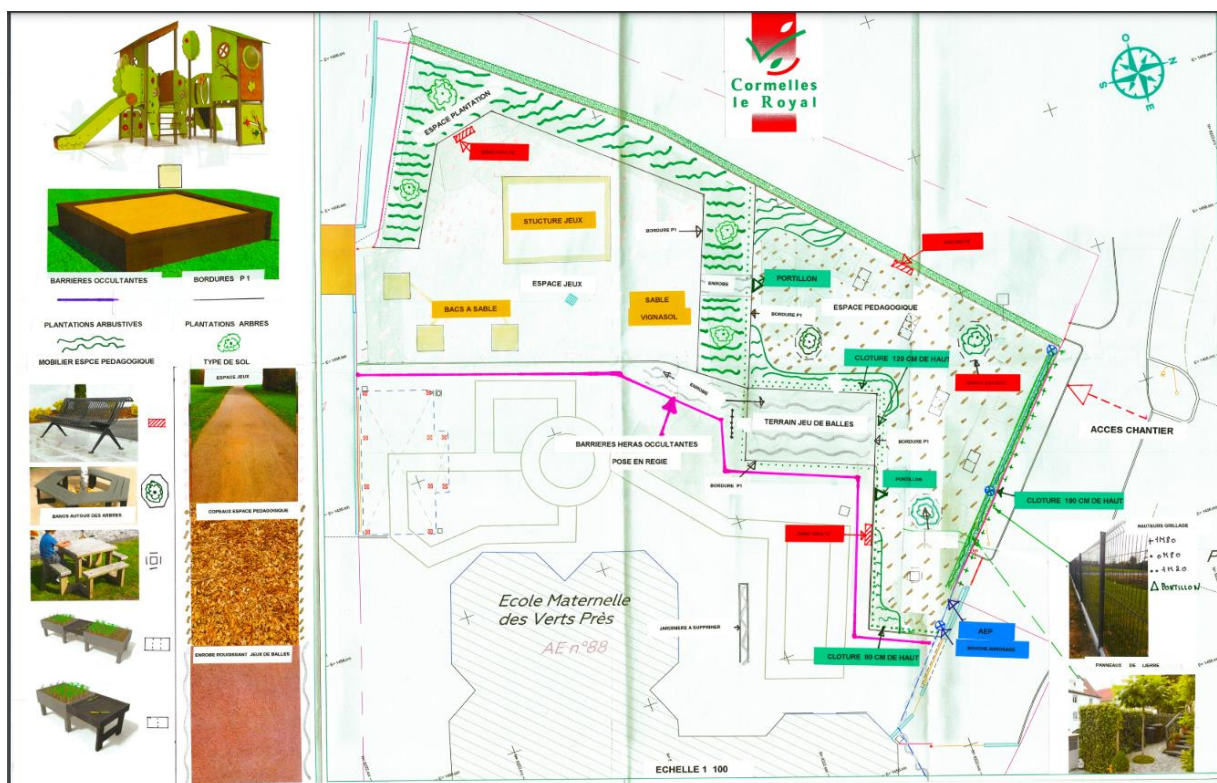
Madame Farhat donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Réaménagement de la cour de l'école des Verts Prés

Une réflexion sur le réaménagement de la cour des verts prés a été entamée en 2021. En raison de l'ampleur des travaux réalisés en parallèle au sein de l'école de la Vallée, la réalisation de ce projet a été reportée à 2024.

Ce projet de réaménagement, réalisé en concertation avec l'équipe enseignante, vise à supprimer les jeux vétustes et à redéfinir les espaces.

Aussi, les jeux seront recentrés autour d'une structure unique, plus grande et multi-activités. Il est prévu de limiter les espaces susceptibles de devenir trop boueux l'hiver, et d'implanter un espace ludique avec des jardinières. Plusieurs petits bacs à sable viendront remplacer le grand. Une surface de jeux de ballons sera aménagée. L'espace de jeu avec marquage au sol pour les draisienues sera conservé. Le plan de principe est présenté ci-dessous.



Les premiers travaux réalisés par nos services débuteront mi-juin, dans une zone de travaux délimitée et séparée de l'espace d'accueil des enfants. Dès la fin de l'année scolaire, le 8 juillet, commenceront les travaux de gros œuvre réalisés par une entreprise, impliquant la présence d'engins et du terrassement. Sur le temps de l'été, le site des verts près ne pourra pas accueillir de public. Dans un second temps, le nouveau mobilier d'extérieur sera installé, et les plantations réalisées. Cette partie du chantier, qui mobilisera une partie de la cour avec entrée indépendante, se fera en parallèle de l'accueil des classes et devrait prendre fin au mois d'octobre.

Demande de travaux – Ecole des Drakkars

Un point d'étape est réalisé sur les différents travaux prévus ou en cours à l'école des Drakkars.

- Dans un premier temps, des travaux de relamping vont être prévus dans l'ensemble de l'école, afin d'obtenir un éclairage homogène dans l'ensemble des classes. Suite à la réalisation de ces travaux, les murs, plafonds et sols de certaines classes pourront être renouvelés. Néanmoins, il sera nécessaire de déposer des demandes de subvention avant de réaliser ces travaux.
- Une réflexion est en cours sur le remplacement du carrelage abîmé dans le couloir de l'école (remplacement par un sol vinyle ou un nouveau carrelage).
- Différentes fuites avaient été relevées au sein de l'école. Celle dans la classe de CP a été résolue. Sur l'extension, il n'y a plus de fuite actuellement, mais il est complexe de trouver l'origine de la fuite. Une remise en état du plafond est à prévoir. Les fuites sur la verrière nécessitent un travail approfondi, et impliqueront potentiellement des travaux longs.

Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 26 mars 2024 et du 16 avril 2024

Monsieur Rose donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Semaine du développement durable

Les membres de la commission de l'environnement et du développement durable ont pris connaissance du projet de plaquette de la semaine du développement durable.

Territoires Engagés pour la Nature

M. LIZORET remercie les membres de la Commission pour les propositions d'actions qu'ils lui ont transmis dans le cadre du renouvellement de la démarche TEN que la Commune souhaite réaliser en septembre prochain pour les années 2025 à 2027.

Il propose, après en avoir discuté avec M. le Maire, que trois actions soient retenues pour la candidature de la Commune :

- La création d'une haie champêtre au niveau de la liaison douce des Vaudes
- L'aménagement du bassin d'eaux pluviales de la vallée du Côté pour accueillir la biodiversité. Pour information, un stagiaire réalise jusqu'à fin juin, une étude sur cet aménagement, sa faisabilité et la recherche de subventions.
- L'observation et la préservation des hirondelles et des chauves-souris dans la Commune.

Piqu'en Ville

Monsieur LIZORET informe les membres de la Commission que 6 Cormellois participent à cette démarche.

Il propose que la Commune mette aussi en place des passages pour les hérissons dans les structures communales : Stade, bois, ateliers municipaux, accueil de loisirs, maison des animateurs...

Charte Eco-responsable :

Les membres de la commission Environnement et Développement Durable travaillent sur la charte éco-responsable qui pourrait être signée entre la Commune et les associations cormelloises.

La version corrigée sera de nouveau étudiée lors d'une prochaine commission.

Monsieur LIZORET précise que, depuis ces deux réunions de commission, la semaine du développement durable a eu lieu. Il remercie vivement les services techniques et les animateurs d'une part, et particulièrement Madame Guylaine LOPEZ d'autre part, car la réussite de cet évènement est essentiellement due à son implication sans faille.

Madame Aurélie BARRÉ-RIBET arrive en séance.

Madame Véronique LEVILLAIN perd son pouvoir.

Le nombre de votants est toujours de 24.

Compte rendu de la commission des travaux du 9 avril 2024

Monsieur Berardi donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

1 – Travaux de voirie et signalisation horizontale sur la Commune

Monsieur LECORDIER, chargé d'opérations pour la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public de Caen la mer et la Mairie, a fait le point sur les travaux de voirie envisagés en 2024 :

- **Rue du Temps Perdu** : reprise d'affaissement de regards d'eaux pluviales.
- **Rue des Caillouins** : dans la continuité de la réfection des chaussées effectuée en 2022, une réflexion est en cours concernant la reprise en enrobé des trottoirs, en incluant la pose de gargouilles permettant une bonne gestion des eaux pluviales.
- **Boulevard de Combe Martin** : dans le même principe que les travaux de voirie et piste cyclable route de Soliers, une étude est en cours concernant la faisabilité de création d'une piste cyclable reliant la rue de l'Eglise à la rue de Navarre, via le Boulevard de Combe Martin. Une esquisse de ce projet est en cours de finalisation et s'inscrit dans la continuité du Schéma Cyclable Communal voté en Conseil Municipal.

2 – Travaux de voirie et piste cyclable route de Soliers

Les travaux de voirie et de la piste cyclable route de Soliers sont pratiquement terminés. La durée d'exécution des travaux est de 8 semaines et 1 jour.

Il reste à exécuter certains marquages au sol mais qui n'ont pas d'impact sur la circulation des véhicules.

La voie a été réduite à 6 mètres de largeur réglementaire pour permettre la création de la piste cyclable.

Compte tenu d'un plateau surélevé supprimé à hauteur de l'avenue du Stade, une attention particulière sera apportée à la vitesse des véhicules (limitée à 30 km/h).

Par ailleurs, il reste des barrières de sécurité à installer à certains endroits le long de la piste cyclable pour renforcer la sécurité des usagers aux croisements des rues adjacentes. Leur positionnement sera défini ultérieurement.

D'autres travaux de marquage au sol, non inclus dans ce programme, seront réalisés avenue du Stade afin de poursuivre le cheminement des vélos jusqu'au stade.

Comme évoqué lors de la dernière commission des travaux, une piste cyclable dans la continuité des travaux de la route de Soliers est en cours afin de permettre aux piétons et cyclistes de franchir le boulevard périphérique en toute sécurité.

3 – Budget 2024

Les membres de la commission ont pris connaissance du planning de mise en œuvre des actions votées au Budget Primitif 2024.

4 – Point sur les autres travaux réalisés sur la Commune (en régie)

La campagne annuelle d'élagage des arbres de la commune s'est déroulée entre début janvier et mi-février 2024.

Par ailleurs, le service maintenance a procédé aux travaux de peinture dans les couloirs et classes de l'école primaire de la Vallée.

5 – Suite au contrôle technique de l'Orée du Bois (désenfumage)

Les dernières visites de la commission de sécurité à l'Orée du Bois ont révélé que le système de désenfumage de la salle polyvalente n'est désormais plus aux normes compte tenu de la destination de la salle.

A notre demande, le bureau de contrôle QUALICONSULT a effectué un diagnostic indiquant que l'installation actuelle est une ventilation d'extraction et non un système de désenfumage. Une réflexion est en cours.

6 – Questions diverses

Travaux rue de l'Eglise : retrait de jardinières pour un 2^{ème} accès à une parcelle

A la demande d'un riverain et pour permettre la création d'une nouvelle entrée pour accéder à sa parcelle, des jardinières communales ont été retirées. L'entreprise mandatée par l'administré a respecté les prescriptions imposées. La restitution du domaine public dans son état initial reste à réaliser.

Travaux AEP et eaux pluviales impasse du Pavillon par la Communauté Urbaine Caen la mer (pour raccorder Le Clos du Roy)

L'entreprise FLORO TP, pour le compte de la Direction du Cycle de l'Eau de Caen la mer, a réalisé les travaux sur le réseau eau potable et sur le réseau pluvial nécessaires au programme immobilier "Le Clos du Roy" 21C et 21D, rue Clos du Pavillon.

Travaux AEP et EU venelle de l'Orée jusqu'à la rue Clos du Pavillon (pour raccorder Le Clos Boisé de la rue du Sieur de Bras)

L'entreprise FLORO TP, pour le compte de la Direction du Cycle de l'Eau de Caen la mer, a procédé aux travaux sur le réseau eau potable et sur le réseau eaux usées nécessaires au programme immobilier "Le Clos Boisée" situé rue du Sieur de Bras.

Déplacement du pigeonnier

Le pigeonnier situé dans l'enceinte du programme "Le Clos Boisé" rue du Sieur de Bras n'a pas résisté lors de son démontage. De ce fait, il va être reconstruit dans le cadre d'une mission pédagogique et éducative à l'occasion d'un partenariat entre le promoteur FONCIM et le lycée LAPLACE, et être positionné sur l'espace vert jouxtant la salle du Parc.

Delib20240502

OBJET : Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire la Commune de Cormelles le Royal

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les Communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la Commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Considérant que les Communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages.

Considérant que ces zones sont définies par les Communes après une consultation du public selon des modalités librement déterminées.

Considérant que lesdites modalités de consultation avec le public ont été fixées par délibération du conseil municipal de Cormelles le Royal lors de sa séance du 2 avril 2024.

Considérant que la consultation du public s'est tenue du 15 avril au 15 mai 2024.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Le bilan de cette consultation est le suivant : une personne a noté la remarque suivante sur le registre "*Accord sur les propositions faites en :*

- *Solaire photovoltaïque en toiture,*
- *Solaire photovoltaïque en ombrière de parking,*
- *Solaire photovoltaïque au sol,*
- *Géothermie,*
- *Réseaux de chaleur et de froid."*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer favorablement à la définition des zones soumises à la concertation et reprises dans le document annexé à la présente délibération.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune, les zones figurant en annexe à la présente délibération.
- valide la transmission de la cartographie de ces zones au représentant de l'Etat en charge de l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département du Calvados, ainsi qu'à la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Delib20240503**OBJET : Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des locaux entre la Commune de Cormelles le Royal et la Communauté Urbaine Caen la mer**

Par convention, la Commune de Cormelles le Royal a consenti à la Communauté Urbaine Caen la mer, la mise à disposition des locaux suivants : atelier voirie – atelier espaces verts – atelier mécanique – aire de lavage.

Cette mise à disposition a été consentie pour une durée de 6 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Actuellement, cette redevance est calculée sur la base de la moyenne des charges de fonctionnement liées aux locaux, déclarées par la Commune pour les années 2013 à 2015.

Depuis 2021, une révision de la redevance sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de l'année N-1 est appliquée chaque année.

Cependant, dans un contexte d'augmentation des charges de fonctionnement des locaux mis à disposition (coûts de l'électricité et du gaz), une revalorisation du montant des redevances est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des locaux, telle qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Delib20240504**OBJET : SIVOM des Trois Vallées : approbation de la révision des statuts**

Vu l'article L 5211-17 du code des collectivités territoriales,

Vu les articles L 5211.1 à L 5211.62 et L 5212.1 à L 5212.34 du code général des collectivités locales,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1974 autorisant la constitution du "Syndicat à Vocation Multiple des Trois Vallées",

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 portant mise à jour des statuts du SIVOM suite à des transferts de compétences avec Caen la mer,

Vu la délibération n° 2024-12 du Comité Syndical du SIVOM des Trois Vallées du 14 mars 2024,

Considérant que le SIVOM a transféré, ou cessé d'exercer, depuis 2020, les compétences suivantes :

- ✓ Nettoyage des voies de circulation, tonte et débroussaillage des accotements, transféré à Caen la mer
- ✓ Gestion de l'atelier Charles Tellier, atelier cédé à Caen la mer
- ✓ Informatique, service commun supprimé
- ✓ Gestion des relais assistantes maternelles, transférée aux communes.

Considérant que le SIVOM des Trois Vallées exerce encore à ce jour la seule compétence obligatoire suivante : "Construction et gestion des équipements sportifs et socio-culturels

- ✓ Piscine de Mondeville
- ✓ Piscine de Colombelles
- ✓ Conservatoire intercommunal de musique et de danse".

Considérant la proposition de déménager le siège social du SIVOM, actuellement 8, rue Chapron dans les locaux du château Bellemaist, route de Cabourg à Mondeville,

Considérant que les communes sont invitées à se prononcer par délibération sur ces modifications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la décision du Comité Syndical du SIVOM des Trois Vallées de mettre fin aux compétences suivantes :
 - ✓ Nettoyage des voies de circulation, tonte et débroussaillage des accotements
 - ✓ Gestion de l'atelier Charles Tellier
 - ✓ Informatique
 - ✓ Gestion des relais assistantes maternelles.
- approuve le transfert du siège du SIVOM des Trois Vallées à l'adresse suivante : château Bellemaist - route de Cabourg à Mondeville.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Delib20240505

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de matériel informatique pour la Médiathèque municipale

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire, rappelle que le conseil municipal a, lors du vote du Budget Primitif 2024, voté favorablement pour le renouvellement d'une partie du matériel informatique de la Médiathèque municipale :

- Le filtrage du Wi-Fi
- Le renouvellement de cinq postes informatiques
- L'acquisition de six suites bureautiques.

Le coût prévisionnel total de cette opération est estimé à 12 430,13 € HT, soit 14 916,19 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la DRAC afin d'obtenir une subvention, la plus importante possible, dans le cadre de l'acquisition de ce matériel.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide de la DRAC afin d'obtenir une subvention, la plus importante possible, dans le cadre de l'acquisition du matériel à destination de la Médiathèque municipale dont le montant prévisionnel est estimé à 12 430,13 € HT, soit 14 916,19 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20240506

OBJET : Convention avec le Département du Calvados – Octroi d'une participation de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie

La Médiathèque municipale porte un projet de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans, intitulé "Les rendez-vous chauffe-citron".

Douze rendez-vous collectifs, conviviaux et interactif, animés par une bibliothécaire formée, seront proposés. Ce type de projet peut être soutenu par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Département du Calvados, la convention portant octroi d'une participation de 1 280 € de la Conférence des financeurs concernant le projet "chauffe-citron", telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Delib20240507

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association INGUZ dans le cadre du projet du festival "Le Bout du Bois"

Considérant que les objectifs de la politique culturelle de la Commune (Projet Culturel Cormellois – PCC) visent au développement de partenariats sur le territoire en vue de proposer des projets culturels pouvant s'adresser au plus grand nombre.

Considérant la fiche-action n°10 du PCC, dont l'objet est de faire de la clairière du bois un lieu potentiel d'accueil d'activités de plein air et musicales : comme pour un festival de musique.

Considérant la fiche-action n°22 du PCC visant à organiser une scène de musiques actuelles dans la clairière, dans l'objectif notamment de toucher des adolescents et des jeunes adultes.

Considérant la présentation du projet de festival "Le bout du bois" initié par l'association INGUZ PRODUCTION et la demande d'aide au projet déposée le 23 avril 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association INGUZ PRODUCTION, dans le cadre du projet de festival "Le bout du bois".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20240508

OBJET : Modification de la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 relative à la cession d'emprises pour un total de 79 m² sises à Cormelles le Royal, rue du Pommier Gris, Place des Drakkars, Allée Harold et rue des Coudriers

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN rappelle que le conseil municipal de Cormelles le Royal avait, lors de sa séance du 26 juin 2023, délibéré pour céder à l'euro symbolique plusieurs petites parcelles pour un total de 79 m² au profit du bailleur social CDC Habitat.

Finalement, et au moment de la relecture des actes notariés, il apparaît que le bailleur social souhaite que la cession des parcelles cadastrées AC n° 478 (7 m², place des Drakkars), AC n° 489 (3 m² rue du Pommier Gris) et AC n° 490 (4 m² rue du Pommier Gris) se fasse au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Cormelles le Royal au 25, 27, 29 et 31 rue du Pommier Gris.

Les autres dispositions de la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 demeurent inchangées.

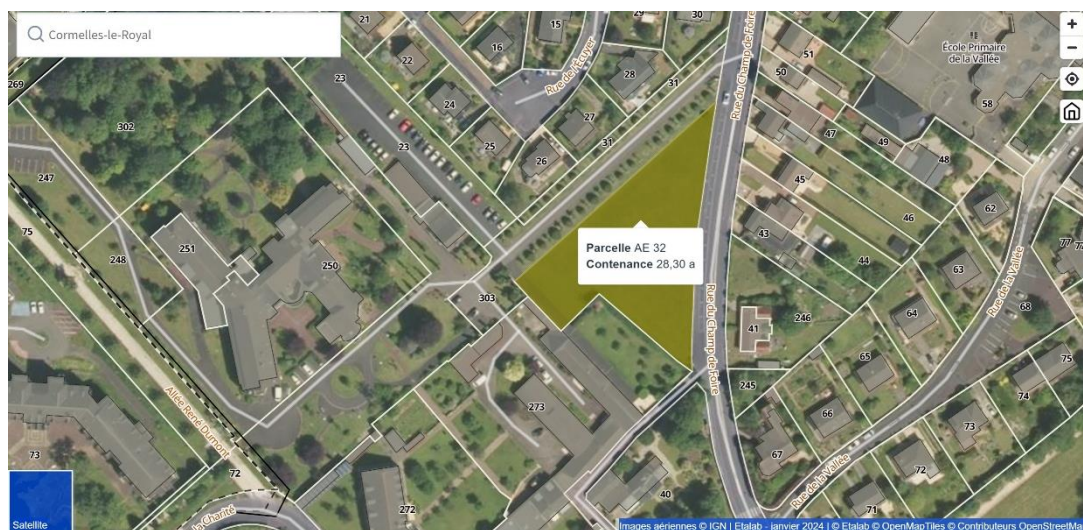
Où cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 afin que les parcelles cadastrées AC n° 478 (7 m², place des Drakkars), AC n° 489 (3 m² rue du Pommier Gris) et AC n° 490 (4 m² rue du Pommier Gris) soient cédées à l'euro symbolique au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Cormelles le Royal au 25, 27, 29 et 31 rue du Pommier Gris et non au Bailleur Social CDC Habitat comme prévu initialement.
- décide que les autres dispositions de la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 demeurent inchangées.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20240509

OBJET : Vigilance sur le devenir de la parcelle cadastrée AE n°32 sise rue du Champ de Foire à Cormelles le Royal

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, rappelle que lors de l'élaboration du PLU d'une part, puis à l'occasion des échanges avec les services de la Communauté Urbaine de Caen la mer dans le cadre de l'élaboration du PLUIHM d'autre part, la parcelle cadastrée section AE n°32, située rue du Champ de Foire à Cormelles le Royal, a été repérée comme étant potentiellement d'un enjeu majeur dans le cadre de l'aménagement urbain de la commune, compte tenu de son emplacement et de sa superficie.



Monsieur le Maire précise que le propriétaire de cette parcelle a été abordé préventivement par la Commune pour lui faire part des possibles orientations suivantes :

Compte tenu de la situation de la parcelle et des besoins recensés sur la Commune, il est souhaité orienter l'aménagement et l'hypothétique accueil d'une construction sur ce terrain comme suit :

- Une résidence service pour les séniors. Il y a une demande forte de Cormellois encore autonome, pour acquérir un logement moins contraignant en terme d'entretien. Souvent propriétaires, et pas encore en situation d'intégrer une maison de retraite, une résidence service serait le lieu idéal pour accueillir ces personnes qui souhaitent conserver une certaine autonomie.
- Prestations souvent proposées par ces résidences service :
 - Entretien des jardins communs ou privés,
 - Veilleur de nuit,
 - Aide à domicile,
 - Restauration,
 - Salle commune.
- Orientations architecturales du bâtiment,
- Insertion architecturale par rapport aux habitations voisines,
- Insertion paysagère en intégrant un espace jardin agréable pour les habitants de ces logements :
 - prévoir un nombre de places de stationnement suffisant pour ne pas être obligé de stationner sur les parkings publics,
 - construction de qualité/standing d'une hauteur de R+1+comble ou R+1+attique maximum, à l'image de ce qui s'est fait au Royal Park par exemple.
 - Prévoir des balcons pour les logements.

Monsieur le Maire précise qu'aucune temporalité n'est, à ce jour, définie. Par ailleurs, et concernant la procédure, la Commune pourrait faire l'acquisition de ce terrain afin de garantir que les exigences du propriétaire actuel comme celles de la Commune dans le cadre de ce futur aménagement soient respectées. En tout état de cause, il propose au conseil municipal d'être vigilant sur le devenir de cette parcelle et de demander à la Communauté Urbaine de Caen la mer de faire usage du droit de préemption urbain le cas échéant.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à Monsieur le Maire d'être vigilant sur le devenir de la parcelle cadastrée section AE n°32 et de solliciter la Communauté Urbaine de Caen la mer pour faire usage du droit de préemption urbain le cas échéant afin de garantir que les orientations en terme d'aménagement urbain, décrites dans l'exposé ci-dessus, soient respectées et mises en œuvre.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20240510

OBJET : Prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées, pour l'année scolaire 2024/2025. Cette prise en charge s'applique uniquement sur l'atelier d'éveil artistique, mais elle s'applique même si les enfants sont en plus inscrits pour la pratique d'un instrument.

*Monsieur MÉNARD arrive en séance.
Monsieur JUNQUA perd son pouvoir
Le nombre de votants est toujours de 24.*

Delib20240511

OBJET : Choix du nom de l'Espace de Vie Sociale

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN rappelle qu'un des axes majeurs de la Politique Sociale Cormelloise, telle qu'elle a été définie et approuvée lors de la séance du conseil municipal du 25 avril 2022, était la création d'un Espace de Vie Sociale.

Une coordinatrice de cet espace a été embauchée depuis le 1^{er} janvier 2024. Pendant plusieurs mois elle a élaboré le projet en traitant les aspects administratifs, pédagogiques et organisationnels.

Afin de rendre ce nouveau service plus accessible et plus attrayant, il est proposé de lui trouver un nom qui synthétiserait tous les principes d'une telle structure : partage, écoute, transmission, inclusion, bienveillance... .

Il a été demandé aux élus et au personnel de la Mairie de proposer des noms. Pas moins de 60 noms ont donc été proposés, gage de l'intérêt des élus et du personnel pour ce nouveau service.

Une première étape a consisté à demander aux élus du conseil municipal de voter pour leurs 5 noms préférés, par ordre d'importance.

Le nom de Bernard OBLIN, ancien Maire de la Commune, a été proposé. Néanmoins, la famille de M. OBLIN ainsi que Monsieur le Maire, estiment que donner le nom de Monsieur OBLIN à un espace n'est pas forcément le plus approprié. L'idée de donner le nom de Monsieur OBLIN à un espace, une structure, reste toujours et malgré tout d'actualité.

A l'issue de ce premier scrutin, les noms suivants sont arrivés en tête des préférences des élus municipaux : le Trait d'Union, l'espace Cormel'lien, l'Agora, l'Esprit Cormellois, l'Espace Cormelles.

Il est procédé à un nouveau vote en séance pour n'en retenir qu'un seul.

- ✓ Le Trait d'Union a recueilli 6 voix
- ✓ L'Espace Cormel'lien a recueilli 7 voix
- ✓ L'Agora a recueilli 6 voix
- ✓ L'Esprit Cormellois a recueilli 3 voix
- ✓ L'Espace Cormelles a recueilli 2 voix.

Le nom de l'Espace de Vie Sociale de Cormelles le Royal est donc désormais l'Espace Cormel'lien.

Delib20240512

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

Au titre de la délégation n°4 : *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
14 COURTAGE	BERLINGO FOURGON VAN XL 950 BLUEHDI 100	06/05/2024	16 572,76 €
Total 14 COURTAGE			16 572,76 €
AF DISTRIBUTION	ALIMENTATION LOCAL JEUNES	23/04/2024	14,50 €
	FRUITS A LA RECRE ECOLES	18/04/2024	1 000,00 €
	GOUTERS GARDERIE GS DRAKKARS	16/04/2024	250,00 €
	GOUTERS GARDERIE MATERNELLES DES VERTS PRES	16/04/2024	100,00 €
	GOUTERS GARDERIE PRIMAIRE VALLEE PAINS	16/04/2024	150,00 €
	REPAS POUR 2 ARTISTES LUNDI 13 MAI	07/05/2024	30,00 €
		30/04/2024	20,00 €
Total AF DISTRIBUTION			1 564,50 €
ALTRAD COLLECTIVITES	10 CHAISES VANOISE POMMERAIE	18/04/2024	354,72 €
	6 OSSATURES STANDS 3*3 HEXAGONAL + 18 BACHES MUR PLEIN 3 M + 6 BACHES DE TOIT 3*3 STAND FETE EN FAM	18/04/2024	5 241,60 €
Total ALTRAD COLLECTIVITES			5 596,32 €

B'PLAST	PORTE METALLIQUE 2 VANTAUX SERRURE 3 POINTS LOCAL CIMETIERE PAYSAGER	12/04/2024	5 141,88 €
	TRAVAUX VERRIERE MAIRIE	17/05/2024	880,28 €
	Total B'PLAST		6 022,16 €
BRICARD	5 CLES DE PASSE	17/04/2024	680,04 €
	5 CLES DE PASSE REASSORT 6GOUP + 5 CLES DE PASSE REASSORT LAIT NICK ALPHA ATELIERS	16/05/2024	1 670,40 €
	CYLINDRE SERRURE ECOLE MATERNELLE DES VERTS PRES	18/04/2024	119,08 €
Total BRICARD		2 469,52 €	
CINEMA LUX	PROJECTION PLEIN AIR 28/06/2024 LES BEAUX JOURS	23/04/2024	2 426,50 €
Total CINEMA LUX		2 426,50 €	
CLEOS	LOCATION DE PLANTES + FLEURS COUPEES + BOUQUET POUR OFFRIR REPAS DU PRINTEMPS	08/04/2024	781,00 €
	VIDAGE DES CORBEILLES 2EME TRIMESTRE 2024	20/03/2024	6 772,80 €
Total CLEOS		7 553,80 €	
DATA CONFORMITE conseil	MISE EN CONFORMITE RGPD ET SUIVI DES PROCEDURES	03/05/2024	2 880,00 €
Total DATA CONFORMITE conseil		2 880,00 €	
EL NUCLEO	SPECTACLE CIRQUE 07/06/2024 LES BEAUX JOURS	02/04/2024	3 428,75 €
Total EL NUCLEO		3 428,75 €	
ELIS NORMANDIE	PRESTATION SANITAIRE ESSUI-MAINS	28/03/2024	2 830,00 €
Total ELIS NORMANDIE		2 830,00 €	
FICHET BAUCHE TELESURVEILLANCE	CONTRAT DE TELESURVEILLANCE ATELIERS	21/03/2024	1 454,40 €
	CONTRAT TELESURVEILLANCE FICHET BAUCHE LOCAL POLICE	21/03/2024	561,60 €
Total FICHET BAUCHE TELESURVEILLANCE		2 016,00 €	
GEOSAT NORMANDIE	BORNAGE ET DIVISION POUR ACQUISITION BANDE TERRAIN POUR ACCES ESPACE CULTUREL ET POLYVALENT	02/04/2024	2 640,00 €
	Total GEOSAT NORMANDIE		2 640,00 €
GOUVILLE	6 COUVERCLES POUR BAC GASTRO GN 1/1 ETUVE PARC	11/04/2024	186,79 €
	FOURNITURES ET POSE 6 PLAQUES SUR FOUR ELECTRIQUE + 1 HOTTE PARC	24/04/2024	9 928,09 €
Total GOUVILLE		10 114,88 €	
GUERIN TRAITEMENT ET PROTECTION	REPLACEMENT EXTINCTEURS DIVERS SITES	16/05/2024	1 870,21 €
	VERIFICATION EXTINCTEURS DESENFUMAGE ET PLANS HDS/OREE/POMMERAIE/ATELIERS/MEDIAT HEQUE	16/05/2024	3 706,75 €
Total GUERIN TRAITEMENT ET PROTECTION		5 576,96 €	

JCS	10 BOITES DE CHARLOTTE JETABLE	14/05/2024	60,00 €
	DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN ATELIERS	13/05/2024	1 230,62 €
	POUBELLE 50L BLANC + COUVERCLE ATELIERS	13/05/2024	152,94 €
Total JCS			1 443,56 €
LEGALLAIS	1 PERFORATEUR SDS-MAX 54 V 3AH DEWALT NVX ATELIERS	15/05/2024	1 574,06 €
	10 ETAGERES RAYONNAGES AVEC TABLETTES BOIS NVX ATELIERS	17/05/2024	2 966,04 €
	2 POTENCES POUR CHARIOT ELEVATEUR 2500 KG ATELIERS MK 25	24/04/2024	952,97 €
	3 VESTES BLEU SOFTSHELL ATELIERS	11/04/2024	190,12 €
	ADHESIF/TESAFLEX FESTIVITES CDE N° 29426772	14/05/2024	472,06 €
	ANTI PINCE DOIGT/BOBINE OUATE ATELIERS CDE N° 29400050	14/05/2024	718,88 €
	BRAS/CACHE/BOITIER VALLEE CDE N° 29381154	14/05/2024	48,13 €
	CLOUS VIS TUDY/CHEVILLES A FRAPPER STADE CDE N° 29498901	14/05/2024	50,69 €
	CREMONE F35 FERCO ACCUEIL DE LOISIRS	02/04/2024	43,36 €
	CROCHET PATERE/CLIPS VALLEE CDE N° 29799271	14/05/2024	54,72 €
	DIVERS CLES MIXTE A CLIQUET/SERRE JOINTS ATELIERS CDE N° 29400040	14/05/2024	479,86 €
	DIVERS CLES MIXTE CLIQ ATELIERS CDE N° 29400049	14/05/2024	63,91 €
	DIVERS COUTEAUX OPINEL VALLEE CDE N° 29680215	14/05/2024	82,42 €
	EMBOUT PERGA ROND MAIRIE CDE N° 29831505	16/05/2024	81,60 €
	EMBOUT PERGA ROND MAIRIE CDE N° 29842338	16/05/2024	163,20 €
	FEUTRE GEODECK JEUX VERTS PRES CDE N° 29369279	14/05/2024	93,46 €
	LAMES/CUTTER ATELIERS CDE N° 29481241	14/05/2024	343,25 €
	LAMPE POLYVALENTE FESTIVITES CDE N° 29680958	14/05/2024	296,54 €
	MASTIC MAKEMO ATELIERS CDE N° 29481704	14/05/2024	8,23 €
	PERCEUSE + 3 MEULEUSES + 1 VISSEUSE + 1 MARTEAU PERFO + 2 PERFORATEURS + 1 PONCEUSE A BANDE+ 1 FRAIS	15/05/2024	4 257,08 €
PROTECTION D'ANGLE + MASTIC MS POLYMERE PRIM VALLEE CDE N° 72418907	16/05/2024	526,02 €	

	RECHARGE POUR CAMION ATELIERS CDE N° 29736971	14/05/2024	90,36 €
	RIVET GOMULTI ATELIERS CDE N° 29489650	14/05/2024	24,43 €
	ROUE GORGE STADE CDE N° 29696606	14/05/2024	80,42 €
	ROUL PIV COLLEC FESTIVITES CDE N° 29799310	14/05/2024	46,42 €
Total LEGALLAIS			13 708,23 €
L'ELASTIQUE A MUSIQUE	SPECTACLE LE TOUT P'TIT BAL 21/06/2024 FETE DE LA MUSIQUE	26/03/2024	1 380,00 €
Total L'ELASTIQUE A MUSIQUE			1 380,00 €
LUDI NACRE	PRESTATION JOUTE MEDIEVALE 30/06/2024 FETE EN FAMILLE	16/04/2024	1 406,40 €
Total LUDI NACRE			1 406,40 €
MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR	12 MANUELS SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	30/04/2024	156,48 €
	FOURNITURES SCOLAIRES MATERNELLE DES VERTS PRES	11/04/2024	304,12 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	13/05/2024	889,00 €
Total MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR			1 349,60 €
MULTI SERVICES NORMANDIE	SOL SOUPLE COULE DE SECURITE BI-COUCHE JEUX PLACE DES DRAKKARS PPI	12/04/2024	3 030,06 €
Total MULTI SERVICES NORMANDIE			3 030,06 €
NORMANDIE BENNES GARNIER	BENNE CAISSON CAMION AMPLIROLL 19T	25/04/2024	16 578,00 €
Total NORMANDIE BENNES GARNIER			16 578,00 €
RT ARROSAGE	POSE DE BOUCHES ARROSAGE MATERNELLE DES VERTS PRES	24/04/2024	2 947,80 €
Total RT ARROSAGE			2 947,80 €
SARL ATELIER TOUR D'ARGENT	GIRPOPHARE +MARCAGE DU VEHICULE BERLINGO	06/05/2024	2 334,00 €
Total SARL ATELIER TOUR D'ARGENT			2 334,00 €
SARL PEINTURES ANDRE	DIVERS FOURNITURES DE PEINTURES ANNUEL	15/05/2024	5 000,00 €
Total SARL PEINTURES ANDRE			5 000,00 €
SARL T.S.E	TRAITEMENT SELECTIF DES TERRAINS DU STADE	09/04/2024	2 736,58 €
Total SARL T.S.E			2 736,58 €
SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES	2 COMPOSTEURS ANTI RONGEURS AVEC HERISSON 200 + TRAPIS + CLEF PRIM.VALLEE ET GS DRAKKARS	02/05/2024	1 553,10 €
Total SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES			1 553,10 €
SAS KILOUTOU	30 PASSES CABLES POUR MANIFESTATIONS	12/04/2024	2 412,00 €
Total SAS KILOUTOU			2 412,00 €
SAS QUALI CITE BRETAGNE	1 JEU STRUCTURE GAMME CITY PRAIRIE CP09-3001 MATERNELLE DES VERTS PRES	15/05/2024	18 003,36 €
Total SAS QUALI CITE BRETAGNE			18 003,36 €

SBV	160 T TERRE VEGETALE POUR RACCORDS EN GAZON SUR LA COMMUNE	25/04/2024	2 392,32 €
Total SBV			2 392,32 €
SOLMUR	30 M² DE DALLES CAOUTCHOUC PASTILLE UDIGOM + 12 KG COLLE SOL VESTIAIRE STADE	25/04/2024	1 737,94 €
	46 M² OMNICOIMPACT 43 SOL PVC PROTECTION SOL OREE DU BOIS BAS LE LONG DES TRIBUNES	25/04/2024	1 118,90 €
Total SOLMUR			2 856,84 €
THOMANN	CABLES MULTIPAIR JACK - REF THE SSSNAKE MPP8050	15/05/2024	26,00 €
	SONO ENCEINTE ASSOCIATIONS	29/04/2024	1 666,00 €
Total THOMANN			1 692,00 €
Y'A COMME UN LEZARD PROD.	SPECTACLE BALLAD 14/06/2024 LES BEAUX JOURS	17/04/2024	2 194,40 €
Total Y'A COMME UN LEZARD PROD.			2 194,40 €

Au titre de la délégation n°8 : *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.*

- délivré trois concessions de 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.